



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 72769

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations présentées par le président de la société mutuelle d'assurances des collectivités locales à Arles, ville particulièrement sinistrée en décembre 2003. Le président de la SMACL a évoqué les menaces qui pèsent sur la caisse centrale de réassurance en ces termes : « Pour la sécheresse de 2003, tous les arrêtés de catastrophe naturelle n'ont pas encore été pris, mais ses fonds semblent ne pas lui permettre de faire face, malgré les hausses des cotisations des compagnies ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat préoccupant (L'Argus de l'assurance, n° 6939, 22 juillet 2005).

Texte de la réponse

L'ensemble des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2003 ont été pris par les ministres concernés au cours de l'année 2005 et au début de l'année 2006 pour les derniers. Ces arrêtés ont permis à ce jour de reconnaître 3 829 communes en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2003. La caisse centrale de réassurance intervient avec la garantie de l'État pour réassurer le risque de catastrophe naturelle. Les entreprises d'assurance qui souhaitent bénéficier de la garantie de l'État peuvent donc se réassurer auprès de la caisse centrale. Les provisions constituées par la caisse centrale permettent d'assumer la réassurance des entreprises d'assurance pour la sécheresse 2003. Si des catastrophes de très grande ampleur devaient survenir allant jusqu'à épuiser les réserves de la caisse centrale de réassurance, la garantie de l'État sera alors mise en jeu afin d'assurer l'indemnisation des sinistrés conformément à l'article L. 431-9 du code des assurances.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72769

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8302

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7812